

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES  
DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT

# Rapport d'activités 2010

## Rapport d'activités 2010



Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

# Sommaire

<b>Le syndicat</b>	Page 3
<b>1 - Les moyens humains</b>	Page 5
<b>2 - La collecte des ordures ménagères</b>	
2.1- Les jours de collecte	Page 6
2.2- Les tonnages collectés	Page 7
2.3- Le coût et les tarifs	Page 7
<b>3 - La collecte des emballages ménagers</b>	
3.1- Les tonnages collectés	Page 10
3.2- Le résultat des caractérisations	Page 10
<b>4 - La collecte en apport volontaire</b>	
4.1- Le verre	Page 12
4.2- Les papiers, journaux et magazines	Page 12
<b>5 - Les déchetteries</b>	
5.1- Les tonnages collectés en déchetterie	Page 13
5.2- La fréquentation des déchetteries	Page 13
<b>6 - Les déchets des professionnels</b>	
6.1- Les professionnels au sein des déchetteries	Page 15
<b>7 - Les marchés passés en 2010</b>	Page 16
<b>8 - Budget 2010</b>	Page 17
<b>9 - La communication en 2010</b>	Page 18

Au 1er janvier 2010 le SIEDMTO compte 24 communes adhérentes et 5 communautés de communes regroupant 55 communes, soit 27 663 habitants (population municipale recensement 2006) desservis et 12 166 foyers. Il assure aussi la gestion de quatre déchetteries sur les communes de Brienne le Château, Lusigny sur Barse, Piney et Vendeuvre sur Barse.

**Communautés de communes adhérentes :**

Communauté de commune des Rivières			communauté de commune du Briennois		
Commune	Nb Habitant	Nb Résidences secondaires	Commune	Nb Habitant	Nb Résidences secondaires
Amance	253	16	Bétignicourt	31	5
Argançon	106	22	Blaincourt-sur-Aube	95	4
Bossancourt	216	24	Blignicourt	53	0
Jessains	250	13	Brienne-la-Vieille	443	3
La Loge-aux-Chèvres	78	12	Brienne le Château	3208	26
La Villeneuve-au-Chêne	421	12	Chalette sur Voire	139	7
Maison-des-Champs	38	5	Courcelles-sur-Voire	34	1
Montmartin-le-Haut	53	12	Épagne	110	8
Puits-et-Nuisement	203	11	Hampigny	253	6
Trannes	260	1	Lassicourt	49	3
Vauchonvilliers	128	20	Lesmont	351	20
Vendeuvre-sur-Barse	2413	32	Maizières-lès-Brienne	156	4
			Magnicourt	67	6
<b>Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne »</b>			Mathaux	224	21
Assencières	170	0	Molins sur Aube	109	3
Bouy-Luxembourg	183	4	Pel-et-Der	148	7
Brévonnes	664	30	Perthes-lès-Brienne	70	0
Dosches	277	4	Précy-Notre-Dame	79	8
Géraudot	288	51	Précy-Saint-Martin	213	9
Luyères	442	3	Radonvilliers	380	15
Mesnil-Sellières	507	1	Rances	47	2
Onjon	244	6	Rosnay-l'Hôpital	215	13
Piney	1249	24	Saint-Christophe-Dodinicourt	37	2
Rouilly-Sacey	331	3	Saint-Léger-sous-Brienne	384	7
Val-d'Auzon	389	11	Vallentigny	204	5
			Yèvres-le-Petit	72	1
<b>Communauté de commune du Barséquanais</b>			<b>communauté de commune Seine Melda Cotteaux</b>		
Chauffour-lès-Bailly	109	6	Feuges	200	1
Magnant	182	9			
Poligny	57	0			
Thieffrain	157	5			
Villy-en-Trodes	199	11			

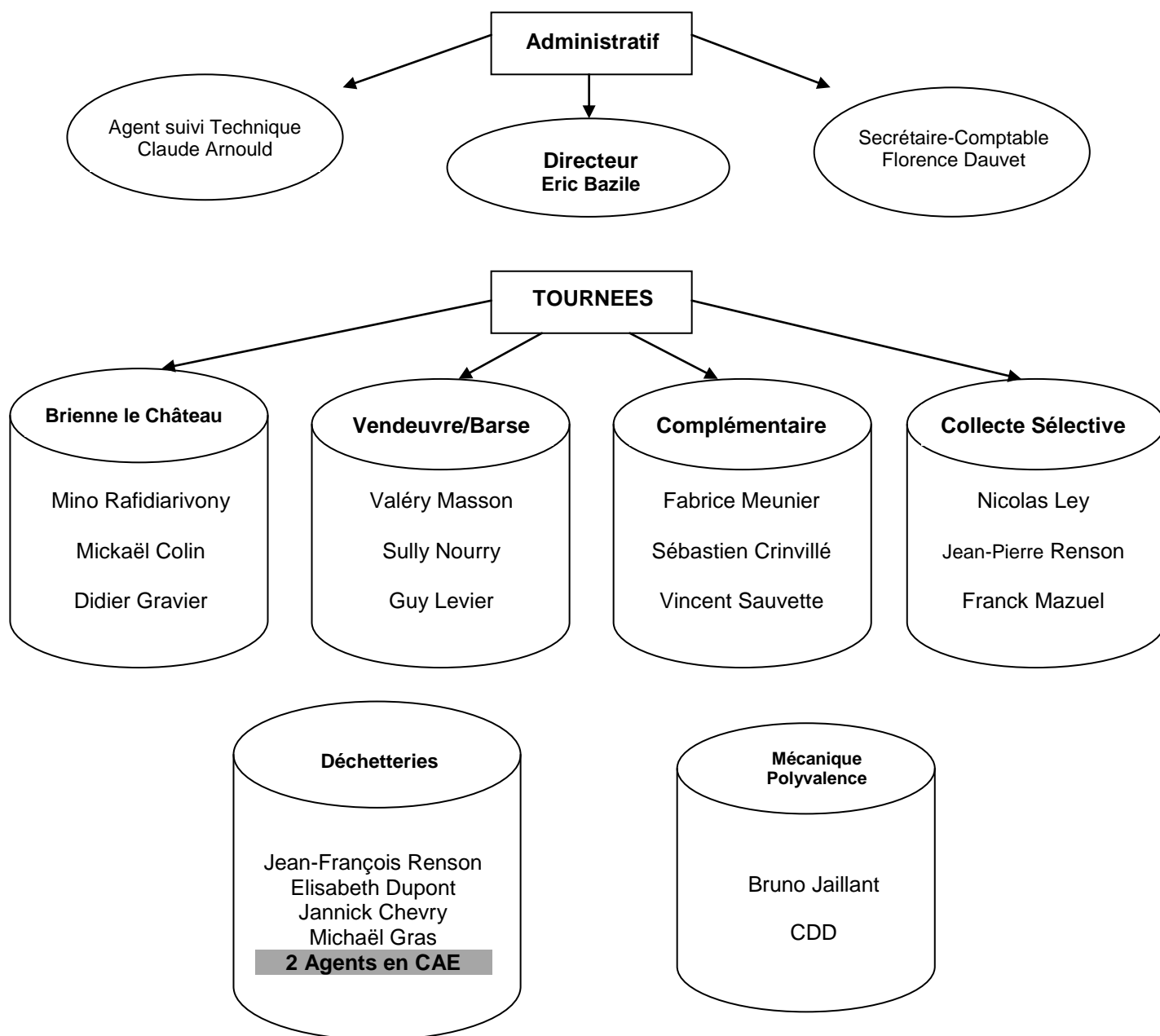
**Communes adhérentes :**

<b>Commune</b>	<b>Nb Habitant</b>	<b>Nb Résidences secondaires</b>	<b>Commune</b>	<b>Nb Habitant</b>	<b>Nb Résidences secondaires</b>
Aubeterre	212	3	Lusigny-sur-Barse	1657	44
Bouranton	492	2	Magny-Fouchard	241	6
Beurey	183	1	Mesnil-Saint-Père	386	93
Champ-sur-Barse	34	3	Montaulin	701	7
Charmont-sous-Barbuise	874	14	Montiéramey	450	11
Clérey	1056	33	Montreuil-sur-Barse	277	5
Dienville	790	128	Montsuzain	329	4
Fresnoy-le-Château	239	6	Rouilly-Saint-Loup	526	4
Juvanzé	32	5	Ruvigny	396	1
Laubressel	396	5	Thennelières	321	4
Longpré-le-Sec	82	6	Unienville	104	11
Longsols	125	1	Voué	522	4

## 1 - Les moyens humains

Pour effectuer la gestion des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SIEDMTO disposait de 20 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 3 agents contractuels :

- Pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, 3 équipes composées de 3 agents, soit 9 personnes.
- Pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers, 1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes.
- Pour le gardiennage des 4 déchetteries, 4 adjoints techniques qui assurent, les jours de fermetures de ces déchetteries, le vidage des bennes + 2 Emplois en CAE soit 6 personnes.
- 2 agents polyvalents qui assurent les remplacements de courte durée, ainsi que les travaux d'entretien et de suivi des véhicules, soit 2 personnes
- Au niveau technique et administratif, 1 personne pour le suivi et la gestion du SIED, 1 personne pour le secrétariat et la comptabilité et 1 personne pour le suivi technique, soit 3 personnes.
- 1 agent technique en congé de longue maladie qui n'apparaît pas dans l'organigramme ci-dessous



## 2 - La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Le syndicat possède 6 bennes à ordures ménagères (19 Tonnes et 26 Tonnes), un véhicule 26 Tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchetteries, 1 véhicule utilitaire et 3 véhicules légers.

L'entretien de ces véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein du garage équipé de 2 fosses et de matériels spécifiques.

Le centre d'enfouissement technique de classe 2 est situé sur la commune de Montreuil sur Barse et est exploité par la société Valest.

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

○ Une tournée de collecte "**ordures ménagères**" par semaine pour 77 communes, et deux collectes par semaine pour 2 communes (Brienne le Château et Vendevre sur Barse).

Sont exclus de la collecte ordures ménagères :

- \* Les déchets verts
- \* Les gravats
- \* Les cartons
- \* Les papiers
- \* Les produits dangereux ou toxiques
- \* Les emballages ménagers recyclables
- \* Les encombrants et monstres

La destination de ces déchets exclus est soit la déchetterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.



## 2-1 Les jours de collecte par commune :

Equipe Brienne	Equipe Vendeuvre	Equipe Complémentaire	
Chauffour lès Bailly Mesnil Saint Père Montiéramey Montreuil sur Barse Géraudot Poligny	Lusigny sur Barse Laubressel Ruvigny	Charmont s/s Barbuise Montsuzain Voué Aubeterre Feuges	LUNDI
Brienne le Château	Vendeuvre sur Barse La Loge aux chèvres La Villeneuve au chêne Villy-en-Trodes Thieffrain	Amance Brienne la Vieille Radonvilliers Mathaux Vauchonvilliers Magny Fouchard Maison des Champs Montmartin le Haut Champs sur Barse	MARDI
Blignicourt Courcelles sur Voire Hampigny Maizières lès Brienne Perthes lès Brienne Rances Vallentigny	Piney Bouranton Thennelières	Mesnil Sellières Assencières Luyères Longsols Onjon Bouy Luxembourg Rouilly Sacey Dosches	MERCREDI
St Léger sous Brienne Rosnay l'Hopital Yèvres le Petit Lassicourt St Christophe Dodinicourt Bétignicourt Magnicourt Chalette sur Voire Précy saint Martin Précy Notre Dame Pel et Der Blaincourt sur Aube Epagne	Dienville Unienville Juvanzé Jessains Trannes Bossancourt Argançon	Lesmont Molins sur Aube Val d'Auzon Brévonnes Montaulin	JEUDI
Brienne le Château	Vendeuvre sur Barse Puits et Nuisement Longpré-le-Sec Beurey Magnant	Fresnoy-le-Château Clérey Rouilly St Loup	VENREDI

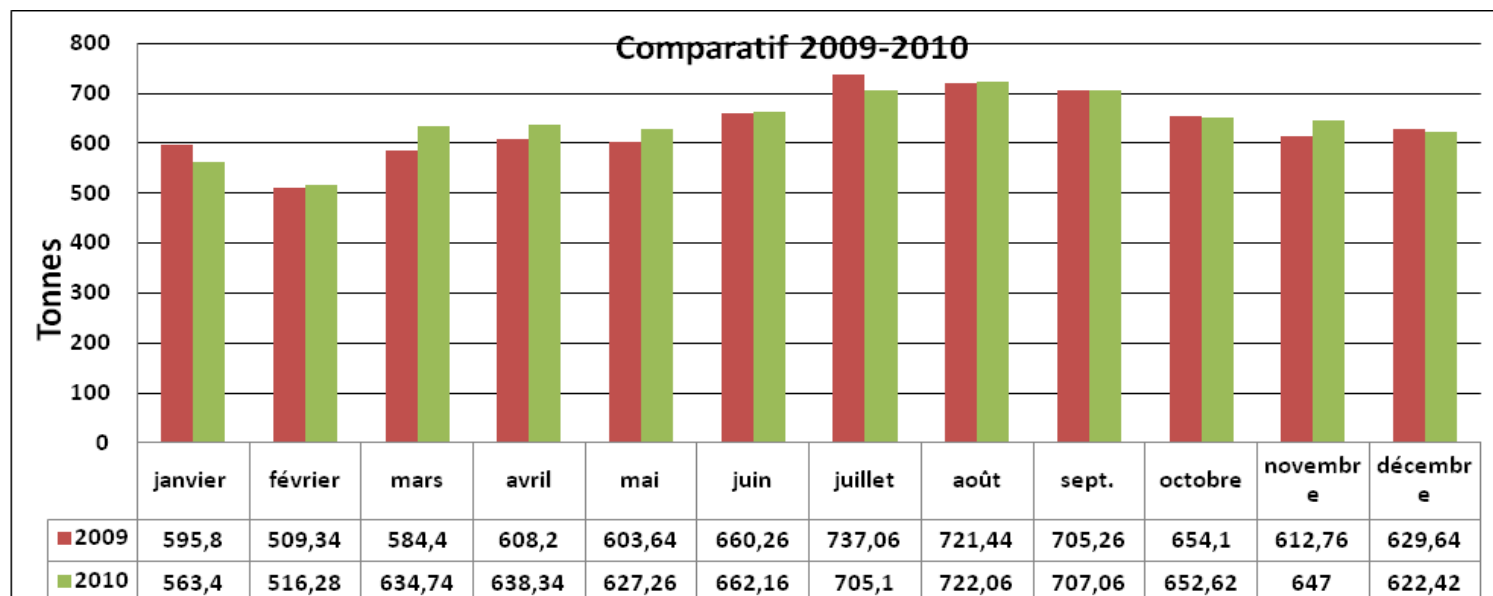
### La collecte en points de regroupement

En 2010, 25 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (Bétignicourt, Blaincourt sur Aube, Bossancourt, Chalette sur Voire, Chauffour les Bailly, Epagne, Feuges, Hampigny, Jessains, Juvanzé, La Loge aux chèvres, Laubressel, Maison des Champs, Maizières les Brienne, Molins sur Aube, Montmartin le Haut, Pel et Der, Perthes lès Brienne, Précy Notre Dame, Radonvilliers, Rances, Rouilly Sacey, Saint Christophe Dodinicourt, Saint Léger sous Brienne et Vallentigny).

## 2-2 Les tonnages collectés en 2010

En 2010, 7698,44 tonnes ont été collectées et transférées au centre d'enfouissement technique de Montreuil sur Barse.

Soit 278,29 Kg par habitant et par an pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères (-13,96 Kg/hab.).



**2009: 292,25 Kg** par habitant et par an

**2010: 278,29 Kg** par habitant et par an

## 2-3 Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il a été sollicité auprès des services de l'état et des communautés de communes 1 616 103 euros, au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce montant se répartissant comme suit :

### - Produit demandé pour les communes

- Zone A : 11,00 % qui correspond à un produit de 341 171 €
- Zone B : 15,03 % qui correspond à un produit de 0 €
- Zone C : 11,55 % qui correspond à un produit de 320 296 €
- Zone D : 9,90 % qui correspond à un produit de 27 629 €
- Zone E : 10,40 % qui correspond à un produit de 0 €
- Zone F : 11,00 % qui correspond à un produit de 0 €

**Soit un total de 689 096 €.**

### - Produit demandé aux communautés de communes

#### Communauté de communes du Briennois :

- zone A : 11,00 % qui correspond à un produit de 100 774 €
  - zone B : 15,03 % qui correspond à un produit de 241 780 €
  - zone D : 9,90 % qui correspond à un produit de 118 162 €
  - zone F : 11,00 % qui correspond à un produit de 5 012 €
- soit un total de 465 728 €.

#### Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :

- zone A : 11,00 % qui correspond à un produit de 246 007 €
  - zone C : 11,55 % qui correspond à un produit de 26 342 €
  - zone D : 9,90 % qui correspond à un produit de 19 234 €
- soit un total de 291 583 €.



Communauté de communes des Rivières :

- zone A : 11,00 % qui correspond à un produit de 81 221 €
  - zone B : 15,03 % qui correspond à un produit de 194 597 €
  - zone D : 9,90 % qui correspond à un produit de 37 145 €
- soit un total de 312 963 €.

Communauté de communes du Barséquanais :

- zone A : 11,00 % qui correspond à un produit de 32 991 €
  - zone D : 9,90 % qui correspond à un produit de 5 605 €
- soit un total de 38 596 €.

Communauté de communes Seine Melda Cotteaux :

- zone E : 10,40 % qui correspond à un produit de 13 436 €
- soit un total de 13 436 €.

**Soit un total de 1 122 306 €.**

Destination des déchets :

<b>Ordures ménagères et tout venant</b>	CSD de Montreuil / Barse
<b>Verre</b>	BSN à St Menge
<b>Papier</b>	Onyx à Torvilliers
<b>Déchet vert</b>	Terralys à Bossancourt
<b>Gravats inertes</b>	Holcim à Petit Mesnil
<b>Ferraille</b>	Sté Bruhat à Vitry le François
<b>Batterie</b>	Sté Bruhat à Vitry le François
<b>Huile minérale</b>	ESA à La Chapelle St Luc
<b>Emballage ménager</b>	Tri Val Aube à la Chapelle St Luc
<b>Compostage individuel</b>	les usagers du SIED
<b>Piles</b>	Corépile
<b> Tubes et ampoules fluorescents</b>	Recylum



### 3 - La collecte sélective des emballages ménagers

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

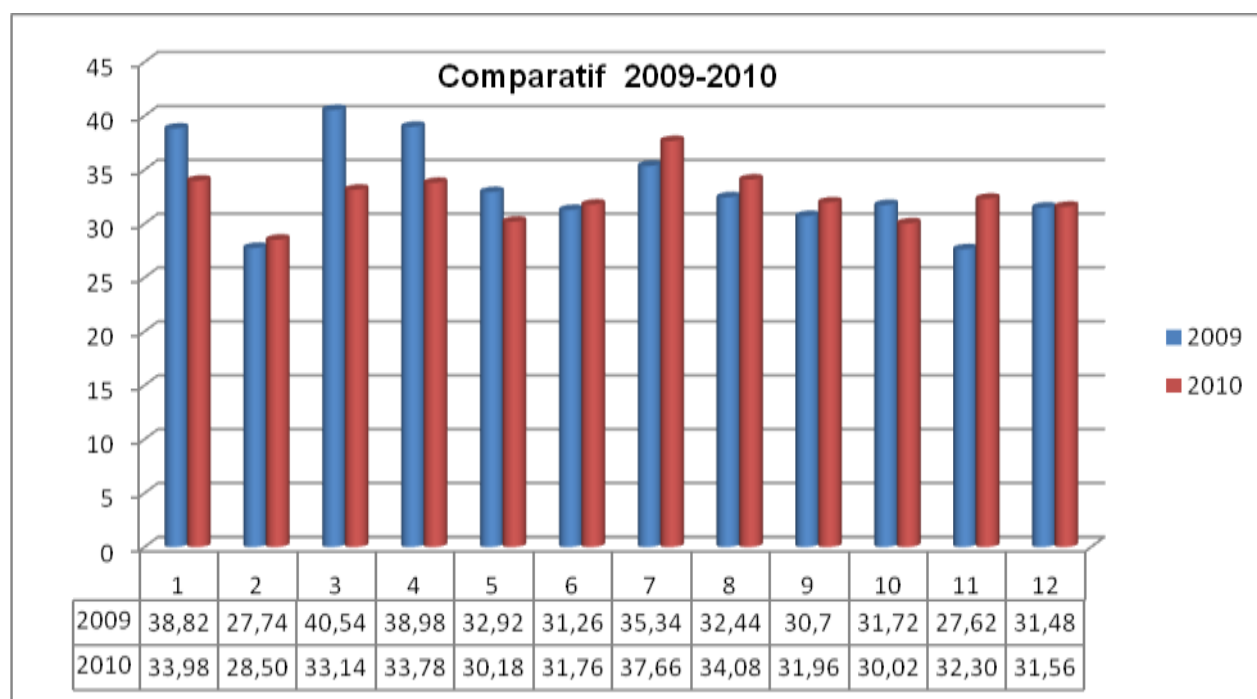
Le centre de tri (Tri Val Aube) de ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle St Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

- Une tournée de collecte "**sélective**" toutes les deux semaines pour 77 communes et une collecte par semaine pour 2 communes (Brienne le Château et Vendevre sur Barse).

#### 3-1 Les tonnages collectés en 2010

388,92 Tonnes collectées et transférées au centre de tri de la Chapelle Saint Luc. Soit 14.69 Kg par habitant et par an, et une moyenne de 32,41 Tonnes collectées par mois.



**2009** : 15,37 kg/habitant

**2010** : **14,05** kg/habitant

Soit une baisse de 1,32 kg/habitant



### 3-2 La caractérisation :

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. La quantité de déchets utilisée varie entre 35 et 65 Kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

Moyenne 2010									
		Acier	Alu	Cartonnnettes	Brique alimentaire	PET foncé	PET clair	PEHD	Refus
	<b>Tonnes entrantes</b>	<b>21,71%</b>	<b>1,67%</b>	<b>25,82%</b>	<b>9,16%</b>	<b>7,86%</b>	<b>16,96%</b>	<b>10,78%</b>	<b>5,69%</b>
janvier	33,98	7,38	0,57	8,77	3,11	2,67	5,76	3,66	1,93
février	28,5	6,19	0,48	7,36	2,61	2,24	4,83	3,07	1,62
mars	33,14	7,19	0,55	8,56	3,04	2,60	5,62	3,57	1,89
avril	33,78	7,33	0,56	8,72	3,09	2,66	5,73	3,64	1,92
mai	30,18	6,55	0,50	7,79	2,76	2,37	5,12	3,25	1,72
juin	31,76	6,90	0,53	8,20	2,91	2,50	5,39	3,42	1,81
juillet	37,66	8,18	0,63	9,72	3,45	2,96	6,39	4,06	2,14
août	34,08	7,40	0,57	8,80	3,12	2,68	5,78	3,67	1,94
septembre	31,96	6,94	0,53	8,25	2,93	2,51	5,42	3,45	1,82
octobre	30,02	6,52	0,50	7,75	2,75	2,36	5,09	3,24	1,71
novembre	32,3	7,01	0,54	8,34	2,96	2,54	5,48	3,48	1,84
décembre	31,56	6,85	0,53	8,15	2,89	2,48	5,35	3,40	1,80
<b>Total en Tonnes</b>	<b>388,92</b>	<b>84,43</b>	<b>6,49</b>	<b>100,42</b>	<b>35,63</b>	<b>30,57</b>	<b>65,96</b>	<b>41,93</b>	<b>22,13</b>



## 4 - La collecte en apport volontaire

Deux flux de déchets sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble des communes du SIEDMTO :

### 4-1 Le verre :

1265.77 tonnes collectées et valorisées par le verrier. Soit 45,42 Kg par habitant et par an.

### 4-2 Les papiers, journaux et magazines:

665,28 tonnes collectées et valorisées par les papetiers. Soit 24,59 Kg par habitant et par an.



## 5 - Les déchetteries

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchetteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs lieux de canton :

- Brienne le Château
- Lusigny sur Barse
- Piney
- Vendevre sur Barse

Ces quatre déchetteries sont équipées de quatre bennes de 30 m<sup>3</sup> et une benne de 10m<sup>3</sup> (sauf Brienne qui a une benne de 30 m<sup>3</sup> en plus)

- 1 benne de secours soit pour le tout venant, soit pour les déchets verts
- 1 benne pour les déchets verts
- 1 benne pour la ferraille
- 1 benne pour le tout venant
- 1 benne pour les gravats

**Ces quatre déchetteries sont fermées les dimanches et les jours fériés ainsi que durant les fêtes de fin d'année (entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier).**

### 5-1 Les tonnages collectés en déchetteries :

	Gravats	Ferrailles	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE (déchet électrique et électronique)	DDM (Déchets dangereux des ménages)	Huiles
En tonne									En m <sup>3</sup>
<b>2008</b>	720,32	85,20	1146,36	1388,12	77,52	12,70	Pas collectés	Pas collectés	6
<b>2009</b>	840,42	164,75	1325,61	1496,68	118,75	12,7	52,63	0	10
<b>2010</b>	879,37	229,82	1218,18	1621,13	166,52	3,074	155,15	6,09	6

### 5-2 La fréquentation des déchetteries en 2010 :

Du 31 mars 2010 et jusqu'au passage en heure d'hiver (30 octobre 2010) les déchetteries ont été ouvertes le mercredi en plus des autres jours de la semaine. En 2009 cette ouverture supplémentaire avait démarrée le 1<sup>er</sup> juillet.

Déchetterie de :	nb de visiteur mini		nb de visiteur maxi		nb de jours > à 60 visites		nb de jours d'ouverture.		nb d'heures		nb de visites		Moyenne du nb visites / jour	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
<b>BRIENNE LE CHÂTEAU</b>	4	12	178	221	100	111	166	178	498	656	12419	13609	73	76
<b>LUSIGNY SUR BARSE</b>	4	10	291	280	103	101	167	176	501	656	14015	14847	83	84
<b>PINEY</b>	2	9	99	120	40	54	166	178	498	515	7379	8733	43	49
<b>VENDEVRE SUR BARSE</b>	4	7	88	97	21	31	167	176	501	515	5902	7350	34,7	41
<b>TOTAL</b>							666	708	2084	2342	39715	44539		
							+42		+258		+4824			



### 5-3 Les horaires des déchetteries du SIEDMTO

**Matin :** de 9 h à 12 h toute l'année

**Après- midi :** de 14 h à 17 h en hiver  
de 15 h à 18 h en été

**Les horaires d'ouverture varient avec le changement d'heure nationale**

**Mercredi : ouverture seulement pendant les heures d'été**

Jours d'ouverture	Lundi		Mardi		<b>Mercredi</b>		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi
Brienne le Château				X	X			X			X	X
Lusigny sur Barse	X					X	X				X	X
Piney			X			X	X				X	
Vendeuvre sur Barse		X			X			X				X

### 5-3 Les travaux dans les déchetteries

Depuis le 19 avril 2010 les déchetteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme. Avec ce dispositif, 1 seule effraction a été enregistrée en 2010, sur la déchetterie de Piney



## 6 - Les déchets ménagers et assimilés des professionnels

Les professionnels des communes adhérentes au SIEDMTO sont assujettis à la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés (RDS).

Actuellement, cette redevance concerne quelques 152 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction du volume de déchets collectés suivant un tarif dégressif voté annuellement par le comité syndical du SIEDMTO.

Paiement de la redevance spéciale pour tous les établissements produisant 100 litres ou plus de déchets par semaine, sur la base des tarifs présentés ci-après et majorés le cas échéant de 25 % pour deux collectes par semaine, de 30 % pour trois collectes par semaine et de 35 % pour quatre collectes et plus par semaine.

<b>VOLUME (produit par semaine)</b>	<b>TARIFS 2010 (en euros)</b>
Jusqu'à 99 litres inclus	Soumis à la TEOM
de 100 à 250 litres inclus	1.10 € par litre
de 251 à 500 litres inclus	1.05 € par litre
de 501 à 1 000 litres inclus	1.01 € par litre
de 1001 à 5 000 litres inclus	0.96 € par litre
Supérieur à 5 001 litres	0.90 € par litre

Soit pour un établissement produisant 100 litres de déchets par semaine une dépense annuelle de 110 euros. Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2010 est de 130 852.66 euros.

### 6-1 Les professionnels au sein des déchetteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchetteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière. Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

<b>Nature des matériaux</b>	<b>Particuliers</b>	<b>Professionnels et usagers des communes adhérentes</b>	<b>Professionnels extérieurs intervenant sur les communes adhérentes</b>
<b>Carton</b>	Gratuit dans la limite de 0,5 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	5 € par m <sup>3</sup>	20 € par m <sup>3</sup>
<b>Déchet vert et bois</b>	Gratuit dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	20 € par m <sup>3</sup>	40 € par m <sup>3</sup>
<b>Métaux ferreux et non ferreux</b>	Gratuit dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	20 € par m <sup>3</sup>	40 € par m <sup>3</sup>
<b>Monstres et divers</b>	Gratuit à raison de : 1 canapé, 2 sommiers et 2 matelas par an	Sommier, matelas : 10 €/p	Sommier, matelas : 20 €/p
<b>D E E E</b>	4 électroménagers blancs, 2 Téléviseurs, 2 Ecrans par an et par foyer	Electroménager blanc : 5 €/p Téléviseur, Ecran : 5 €/p Petit Electroménager : 2 €/p	Electroménager blanc : 10 €/p Téléviseur, Ecran : 10 €/p Petit Electroménager : 4 €/p
<b>Inertes ou gravats propres</b>	Gratuit dans la limite de 2 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	20 € par m <sup>3</sup>	40 € par m <sup>3</sup>
<b>Tout venant</b>	Gratuit dans la limite de 1 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	40 € par m <sup>3</sup>	70 € par m <sup>3</sup>
<b>Gravats à destination du CET2</b>	Gratuit dans la limite de 1 m <sup>3</sup> par mois et par foyer	70 € par m <sup>3</sup>	100 € par m <sup>3</sup>
<b>Batterie</b>	Gratuit dans la limite de 5 par an	1 € par batterie	refusé
<b> Tubes et lampes fluo</b>	Gratuit dans la limite de 8 par an	1 € le tube ou lampe fluorescente	refusé
<b>Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S.)</b>	Gratuit dans la limite de 8 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 15 € par contenant ≥ à 2 litres	refusé

A ce jour, les métaux ne sont pas facturés, ils sont repris à la déchetterie par le prestataire et sont une opération blanche pour le SIED (pas de transport, ni de traitement).

## 7 – Marchés passés en 2010

### 7.2- Marchés à procédure adaptée

#### MARCHES PASSES EN 2010 PAR SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1er août 2006)  
ET DES ARRETES D'APPLICATION DU 26 DECEMBRE 2007 ET DU 10 MARS 2009

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
<b>De 50 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
Acquisition de sacs transparents de collecte sélective	21-déc.	Plastique et Tissages de Luneray	76860
<b>MARCHES DE FOURNITURES</b>			
<b>De 206 000 € HT à 999 999,99 € HT</b>			
Fourniture de carburant (gasoil) pour les véhicules du SIEDMTO	16-déc.	CPE CELLULE ENTREPRISES	10600
<b>MARCHES DE SERVICES</b>			
<b>De 206 000 € HT à 999 999,99 € HT</b>			
Collecte et transport du verre	20-déc.	SALEUR SA RECYCLAGE	52000
Collecte et transport des papiers, journaux et magazines	16-déc.	COVED AGENCE CHAMPAGNE	10600
Traitement et valorisation des "tout-venants" collectés par le syndicat	21-déc.	VALEST	57006
Traitement et valorisation des "déchets verts" collectés par le syndicat	21-déc.	VALEST	57006
Traitement et valorisation des "cartons" collectés par le syndicat	16-déc.	COVED AGENCE CHAMPAGNE	10600
Traitement et valorisation des "déchets ménagers spéciaux" collectés par le syndicat	16-déc.	COVED AGENCE CHAMPAGNE	10600
Enlèvement et traitement des "métaux" collectés par le syndicat	20-déc.	BRUHAT SA	51300



## 8 – Budget prévisionnel 2010

	BP 2010	Réalisé 2010
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 159 747</b>	<b>2 441 504.11</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>753 675</b>	<b>644 875.52</b>
60 Achats et variations de stocks	311 500	250 316.06
61 Services extérieurs	130 500	118 742.84
62 Autres services extérieurs	309 675	274 272.62
63 Impôts, taxes et versements assimilés	2 000	1 544.00
<b>012 Charges de personnels</b>	<b>760 000</b>	<b>757 753.36</b>
633 Impôts, taxes et verst assimilés/rémunération	12 000	10 273.22
64 Charges de personnels	748 000	747 141.00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>809 000</b>	<b>805 082.80</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000</b>	<b>0.00</b>
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>
<i>Opérations d'ordre</i>		
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>607 246</b>	<b>0.00</b>
023 Virement à la section d'investissement	607 246	0.00
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>227 826</b>	<b>233 792.43</b>
6811 Dotations aux amortissements	227 826	227 825.77
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 159 747</b>	<b>2 489 274.45</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	19 000	13 332.11
<b>70 Produits de service</b>	156 800	169 205.55
<b>73 Impôts et taxes</b>	689 096	692 262.00
<b>74 Dotations subventions participations</b>	1 425 806	1 586 567.64
<b>77 Produits exceptionnels</b>	0	
<i>Opérations d'ordre</i>		
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>	869 045	0.00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>909 100</b>	<b>141 112.93</b>
<b>020 Dépenses imprévues</b>		0.00
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	4 000	0.00
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	905 100	141 112.93
<i>Opérations d'ordre</i>		
<b>001 Solde excédent section investissement reporté</b>	0	0.00
<b>Recette d'investissement</b>	<b>909 100</b>	<b>235 444.43</b>
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>3 000</b>	<b>1 652.00</b>
<b>024 Produit des cessions d'immobilisation</b>	5 050	0.00
<i>Opérations d'ordre</i>		
<b>001 Solde excédent section investissement reporté</b>	63 658	0.00
<b>021 Virement de la section fonctionnement</b>	607 246	0.00
<b>10 Dotations Fonds divers Réserves</b>	2 320	0.00
<b>40 Amortissement immobilisations</b>	227 826	233 792.43

## 8 – La communication en 2010

### Les actions :

<i>Animations</i>
17 au 21 mai 2010 (Animation collège Vendevre sur Barse)
11 septembre 2010 (Foire) Vendevre Sur Barse
18 et 19 septembre 2010 (Foire) Brienne le Château
3 octobre 2010 (Foire) Lusigny sur Barse
<i>Porte à porte</i>
Déplacements chez les particuliers (MAUVAIS TRI)
Conseil téléphonique et rendez-vous
Lettre d'information sur le tri et distribution en porte a porte
<i>Préparation et intervention dans les réunions publiques</i>
Réunion CHS Brienne le Château
Information sur collecte sélective (Thieffrain et Villy en Trodes)
Commission communication (préparation) le 25/02/2010
Commission communication (préparation) le 27/05/2010
Commission communication (préparation) le 2/09/2010
Commission communication (préparation) le 15/11/2010
<i>Actions vers les publics relais (associations, bailleurs, syndicats, ripeurs, agents de la collectivité)</i>
Information aux agents de collecte sélective
Présence sur une des 4 déchetteries +infos sur la collecte sélective
<i>AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité ...</i>
Lettre trimestrielle du 15/03/2010
Lettre trimestrielle du 15/06/2010
Lettre trimestrielle du 15/09/2010
Lettre trimestrielle du 15/12/2010

### Le coût :

<i>Objet des dépenses réalisées par la collectivité</i>	<i>Dépenses TTC</i>
Etiquettes Mauvais Tri	1 590,94 €
Etiquettes Mauvais Tri	1 590,94 €
Impression Lettre Trimestrielle 03-2010	461,25 €
Impression Lettre Trimestrielle 06-2010	857,72 €
Impression Lettre Trimestrielle 09-2010	538,05 €
Impression Lettre Trimestrielle 12-2010	538,05 €